

Comprendre pour agir

RETEX (Retour d'Expérience)



L'inventaire d'entrée peut aussi éviter des erreurs médicamenteuses.

Que s'est-il passé ?

- *Un couple de 88 et 86 ans a été hospitalisé le même jour en gériatrie (aggravation de la perte d'autonomie et syndrome confusionnel du patient, souffrance psychologique de la patiente).*
- *L'IDE effectue l'entrée.*
- *Lors de l'inventaire la patiente déclare ne pas avoir de traitement personnel avec elle.*
- *Après prescription par le médecin, l'IDE administre le traitement du patient en présence de sa compagne. Cette dernière repart dans sa chambre pour prendre son propre traitement.*
- *Cinq minutes plus tard la patiente revient et explique à l'IDE qu'elle a donné elle-même les médicaments à son conjoint pendant le repas avec son pilulier du domicile.*

Actions immédiates :

- ➔ *Appel du centre antipoison par le médecin.*
- ➔ *Administration de SMECTA® pour inhiber l'action du médicament.*
- ➔ *Surveillance du patient toute la nuit*

Conséquences :

- ➔ *Double administration du traitement au patient.*
- ➔ *Stress ++ de la patiente quand elle a compris que le patient (son compagnon) avait reçu une double dose.*
- ➔ *Stress ++ de l'IDE qui a téléphoné la nuit pour prendre des nouvelles du patient.*

Le patient n'a pas eu de suite de cet évènement.

Ce qu'il faut retenir de cette situation :

- ➔ *L'arrivée plus tard que prévu a retardé la prise en charge : la prescription médicamenteuse n'a pas pu être faite avant le repas.*
- ➔ *La patiente avait une attitude faussement rassurante sur ses capacités cognitives (discours cohérent sur son parcours de vie).*
- ➔ *L'inventaire des biens a été fait sur du déclaratif (il n'y a pas de vérification des effets par le personnel du service).*
- ➔ *La question a été posée sur la présence d'un traitement personnel mais la patiente n'a pas donné la bonne réponse. A-t-elle compris la question ?*

Important :

Avoir une vigilance accentuée par rapport aux réponses des patients épuisés / perturbés par l'entrée en établissement.

Comment faire pour éviter que cela ne se reproduise

Les actions mises en place suite au RETEX

- ➔ *Systematiser un inventaire détaillé chez les personnes âgées avec des troubles psychiques et cognitifs et formaliser l'organisation.*
- ➔ *Modifier la synthèse clinique d'entrée :*
 - *Ajout de la présence du traitement personnel dans la synthèse clinique d'entrée (en critère bloquant).*
 - *Ajout de la réalisation de l'inventaire.*
- ➔ *Ajout d'informations sur la procédure générale du circuit des produits de santé :*
 - *Numéro de téléphone du centre antipoison.*
 - *Prendre le pilulier personnel du patient immédiatement si une situation similaire se reproduisait.*